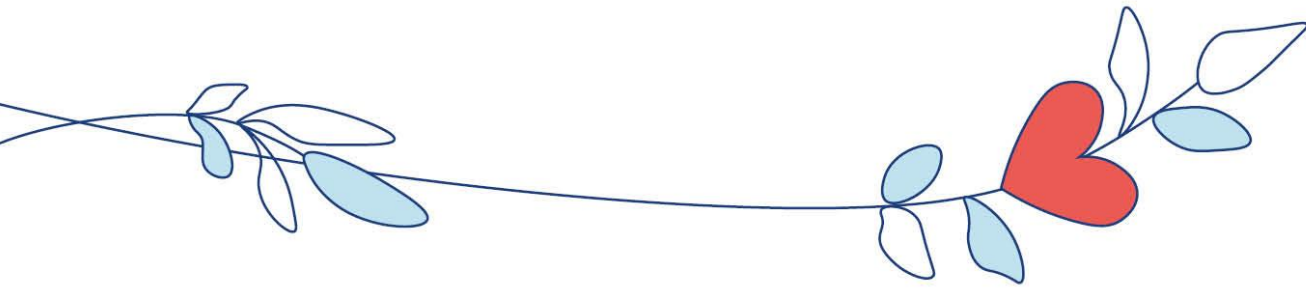


COMMUNAUTÉ DE PRATIQUE (CdP) EN SOINS PALLIATIFS FIN DE VIE (SPFV) AU CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-UEST

CHARTRE DU PARTICIPANT



« Les communautés de pratique sont des groupes de personnes qui interagissent régulièrement pendant une période prolongée afin de partager des préoccupations communes, de consolider leur expertise et de développer de nouveaux savoirs » (SACO, 2021).

1. Description

La communauté de pratique en SPFV vise à soutenir l'harmonisation et le développement des meilleures pratiques au sein du CISSS de la Montérégie-Ouest. Elle contribue à faciliter l'apprentissage en interaction avec les autres, la communication ainsi que l'échange sur l'utilisation des meilleures pratiques au sein des équipes œuvrant en SPFV.

Pour en savoir plus, le document de l'INSPQ (2018), *La communauté de pratique un outil pertinent : résumé des connaissances adaptées au contexte de la santé publique* donne des définitions et explications plus approfondies:

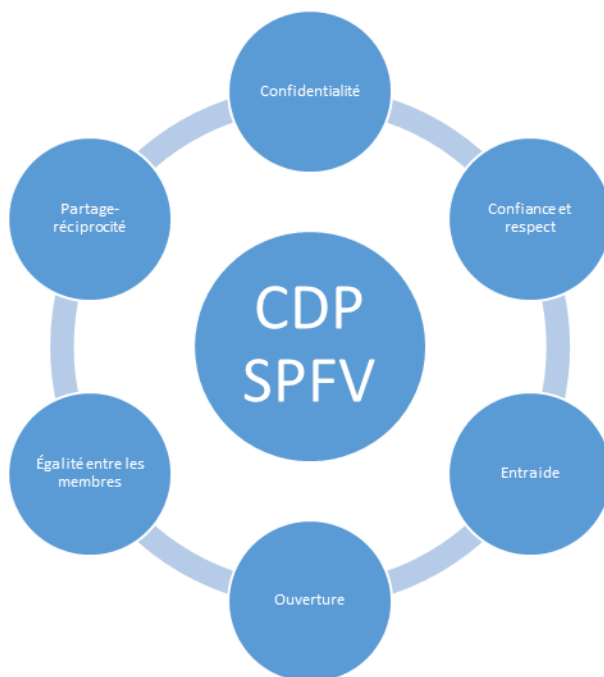
« Les communautés de pratique sont des groupes de personnes qui se rassemblent afin de partager et d'apprendre les uns des autres, face à face ou virtuellement. Ils sont tenus ensemble par un intérêt commun dans un champ de savoir et sont conduits par un désir et un besoin de partager des problèmes, des expériences, des modèles, des outils et les meilleures pratiques. Les membres de la communauté approfondissent leurs connaissances en interagissant sur une base continue et à long terme, ils développent ensemble de bonnes pratiques. » (Wenger, McDermott et Snyder, 2002)»

“Dans une communauté de pratique, la construction des connaissances s'effectue à travers les discussions et les prises de décisions entre les professionnels (participation) et la réification (verbalisation, description et transcription des savoirs d'expérience dans une forme accessible à tous : présentation faite avec Power Point, rédaction d'une procédure en cas d'éclosion, élaboration d'un outil d'aide à la décision, etc.)” (Wenger 1998 dans Davel et Tremblay, 2005; Gosselin et al., 2011).’

2. Objectifs de la communauté de pratique SPFV :

- Développer un lieu commun de partage de connaissances;
- Développer les compétences en SPFV;
- Favoriser le transfert de connaissances et stimuler des occasions d'apprentissage;
- Favoriser un milieu d'échange en partageant des pratiques prometteuses et novatrices, expériences, outils, informations, etc.;
- Favoriser le réseautage;
- Développer la confiance et l'expertise;
- Réfléchir sur des enjeux communs;
- Identifier les besoins de formation ou d'accompagnement;
- Faciliter la collaboration pour le développement d'outils ou d'activités.

3. Valeurs de la CdP



4. Compositions et rôles :

- **Membre** : Adhère à la communauté et participe aux activités qui y sont organisées. Doit s'impliquer et participer au bon fonctionnement et aux échanges selon son intérêt et son expérience.
Tous professionnels et médecins ayant une pratique ou un intérêt en SPFV sont les bienvenus dans la CdP SPFV.
- **Animateur** : assure le leadership, organise, soutient les relations interpersonnelles, stimule les échanges, motive, relance, fait le lien avec les collaborateurs externes.
- **Expert de contenu** : Détient une expertise spécifique d'intérêt pour la communauté. Aide aux développements des compétences en offrant de la formation et en créant des interactions d'apprentissage pour un sujet précis.
- **Comité organisateur** : Organise et coordonne les événements et activités de la communauté.

5. Gouvernance :

La gouvernance est assumée par la direction responsable des SPFV.

Comité organisateur :

- Agent de planification de programmation de recherche (APPR) désigné;
- Co gestionnaire médicale ou son représentant;
- Conseiller en éthique;
- Trois infirmières consultantes en soins palliatifs (ICSP) dont un porteur de dossier;
- Agents administratifs (SPFV ou cogestion médical).

Responsabilité du comité organisateur

- Rencontres mensuelles pour organisation;
- Planification du calendrier;
- Organisation des activités;
- Animation.

6. Activités

- Rencontres virtuelles ou présentiels selon le sujet :
 - Fréquence à déterminer;
 - Planification d'un calendrier de formations et discussions.
- Accès à une plate-forme collaborative (Teams ou SharePoint) CdP-SPFV CISSSMO :
 - Échanges aux sujets d'aspects cliniques suscitant des réflexions par le Canal de communication dans "conversation dans TEAMS";
 - Partage de ressources/articles/outils/documents...

7. Fonctionnement

- Inscription via le courriel cdp.spfv.ciessmo@ssss.gouv.qc.ca;
- Dépôt des documents par les organisateurs sur le canal TEAMS : CdP-SPFV CISSSMO;
- Communication administrative via courriel;
- Échanges cliniques entre les membres via le canal TEAMS CdP-SPFV CISSSMO.

- Pour faciliter la participation :
 - Organismes permanents désignés;
 - Utilisation de l'application Teams pour l'organisation avec l'équipe;
 - Formateurs différents selon expertise reconnue;
 - Invitations détaillées seront envoyées par les organisateurs.

8. Engagement des membres et principes de participation

a) Fonctions des membres :

- Prendre connaissance de la charte du participant;
- Participer de façon volontaire aux rencontres et aux échanges avec l'accord du gestionnaire;
- Contribuer en soumettant des sujets;
- Partager des situations cliniques complexes;
- Partager leurs expertises.

b) Principes de participation :

- Le membre s'engage à faire preuve de respect et de civilité dans les échanges;
- Le membre doit utiliser son adresse courriel professionnel;
- Le membre s'engage à utiliser les principes de la [Netiquette](#);
- Les échanges sur le site ne sont pas considérés comme des consultations professionnelles et ne peuvent pas engager la responsabilité d'une autre personne;
- Toutes les informations divulguées et les échanges doivent respecter la confidentialité des dossiers médicaux ainsi que la vie privée des usagers et des proches;
- Le membre demeure responsable de l'utilisation des informations et des documents obtenus via la CdP;
- Le membre s'engage à participer activement à des « chantiers » communs bénéficiant à la communauté, selon leurs disponibilités et intérêts;
- Le membre comprend que toutes les informations et tous les documents qu'il transmettra via le site de la CdP pourront être utilisés par d'autres membres;
- Le membre reconnaît que les droits d'auteur des contenus développés collectivement à partir de ce site appartiennent au CISSS de la Montérégie-Ouest et qu'une mention devra le préciser s'ils sont diffusés hors du site;
- Le membre s'engage à utiliser les informations et documents retirés du site uniquement à des fins professionnelles et en citant la source lorsque requis;
- Le CISSS de la Montérégie-Ouest n'est pas responsable du contenu des sites, outils ou autres références partagés.

9. Modalités d'évaluation de la communauté

Au moins une fois dans l'année, les responsables de la CdP recueillent des données sur « l'état de santé » de la CdP. Ces données renseignent sur :

- Le niveau d'activité et d'interactions des membres;
- Le taux de participation;
- Le niveau de satisfaction des membres;
- Les impacts de la CdP perçus par les membres;

D'autres modalités d'évaluation pourront être envisagées

10. Références

SACO - *Stratégies de transfert et d'utilisation des connaissances*. (2021). Communauté de pratique. Chaire CJM-IU-UQAM d'étude sur l'application des connaissances dans le domaine des jeunes et des familles en difficulté. [Http://www.saco.uqam.ca/activite/communaute-de-](http://www.saco.uqam.ca/activite/communaute-de-)

Comité national de l'évolution des pratiques psychosociales en cancérologie, *Guide de soutien pour la mise en place de communautés de pratiques psychosociale en cancérologie juillet 2024*, Programme québécois de cancérologie

CISSS Montérégie Ouest, *Outil #5-Trousse d'outil de pratique DSMREU, Modèle charte du participant*, Communauté de pratique (CdP), Mise à jour 2022-10-17

INSPQ (2018) *Développer et animer une communauté de pratique virtuelle en contexte de ressources limitées*, Dépôt légal – 1er trimestre 2018, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, ISBN : 978-2-550-80539-7 (PDF), © Gouvernement du Québec (2018), No de publication 2351

